



DELIBERATION N°2025/55/MJI MODIFICATION DE LA DELIBERATION N°2025/16/MJI PORTANT SUR LA TARIFICATION SCOLAIRE ET DES ACTIVITES HORS-TEMPS SCOLAIRE

Nombre de conseiller en exercice : 29

De présents : 17

De votants : 17

Nota – Le maire certifie que le compte rendu de cette délibération sera affiché à la mairie et sur le site www.portailco.yt, et que la convocation du conseil avait été faite le 6 septembre 2025

Présents :

IBRAHIMA SAID MAANRIFA, AHAMADA COMBO SAID VALDO, ALIDINA ASSANI CHAKA, HEDJA KOURAICHIA, NOUDJOUR MADI ASSANI, MADI MOITSOUMOU, MBAE LADHATI, ADAM TOILIHATI, BOURA MCOLO VITA, AHMED SAID, ABDALLAH MAMALI, ALI BACARI CHARAFINA, MADI MARI DAROUACHI, MDALLAH ANLAMATI, VITA SOIDIKI, OUMAR SAINDOU, ANLI AYOUBA,

Absents :

SAID MADI ZAINA, SOUFFOU ZAIN-YA, NOUDJOUR MADI MAANROUF, SAINDOU ASSANATI, SAKIMOU OUSSANI, SIKA AHAMADA, MANSOIBOU RABIANI, MADI-ISLAME SAFINATI, MROIVILI AMINA, SAINDOU MOHAMADI, SOILIH ANSOUMATI, ALI MADI JOZYANE,

*Il a été procédé, conformément à l'article L 121-14 du code général des collectivités territoriales (CGCT), à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. **M ALIDINA ASSANI CHAKA** ayant obtenue la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

La délibération précitée fixe les coûts des tickets restauration + garderie et animations mercredi jusqu'à décembre 2026. Le ticket restauration et garderie est fixé à 200€ par an/enfant soit 100€ par semestre. Le ticket plan mercredi est fixé à 200€ par an/enfant soit 100€ par semestre.

Concernant le plan mercredi, les enfants des écoles actuellement en rotation ne peuvent bénéficier des animations que deux semaines par mois, lorsque les enfants sont du matin, freinant les parents à inscrire leurs enfants.

Dans un objectif d'équité et pour favoriser l'inscription des enfants au dispositif plan mercredi, il est proposé d'ajouter un tarif spécifique pour le ticket du plan mercredi, uniquement pour les écoles en rotation, en le fixant à 100€ par an/enfant soit 50€ par semestre.



Le conseil municipal après avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE

- 1) De fixer à 100 € par an et 50 € par semestre le prix d'inscription des enfants aux dispositif plan mercredi pour les écoles en rotation
- 2) D'autoriser Le Maire à signer tous les documents nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Fait et délibéré, le 13/09/2025

Pour extrait conforme,

Le Maire

IBRAHIMA SAID MAANRIFA

Signé par : Saïd Maanrifa IBRAHIMA

Date : 17/09/2025

Qualité : Maire

